

RAPPORT

DU

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES INDIENNES

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1896.

A l'honorable

Surintendant général des affaires indiennes,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du département des affaires indiennes pour l'exercice clos le 30 juin 1896.

C'est encore un devoir agréable pour moi de dire que, durant cette période, les relations amicales qui ont existé depuis de longues années entre le gouvernement et les sauvages n'ont pas été brisées.

Rapatriement des sauvages.—Un fait qui peut être considéré comme une preuve certaine de l'existence de ces bons sentiments, c'est le rapatriement dans les réserves des Territoires du Nord-Ouest de cinq cents sauvages qui s'étaient réfugiés dans l'État du Montana. Ces sauvages avaient quitté le pays après les troubles de 1885,—troubles auxquels quelques-uns, pas tous, avaient été entraînés à prendre part. D'après les rapports qu'il a été possible d'obtenir, il paraît que ces Indiens se sont assez bien conduits durant leur séjour aux Etats-Unis. Toutefois, les autorités de ce dernier pays crurent qu'un aussi grand nombre de sauvages étrangers—se trouvant sans réserve spéciale pour eux et sans moyens suffisants d'existence—ne constituait pas un élément de population désirable pour ces régions où les blancs s'implantent rapidement, et en conséquence elles exprimèrent le désir de voir ces sauvages retourner dans leur pays. Le gouvernement canadien a immédiatement acquiescé à leur désir.

On eut peu ou point de difficultés à les ramener ; ils furent escortés par des troupes des Etats-Unis jusqu'à la frontière internationale, où des détachements de la police à cheval du Nord-Ouest les rencontrèrent avec des employés du département des sauvages, et de là on les conduisit dans les réserves auxquelles ils appartenaient antérieurement, ou dans celles auxquelles ils exprimèrent le désir d'être attachés. C'est ainsi qu'ils ont été dispersés à travers le pays, et non pas tenus en un groupe.

Cette ligne de conduite fut suggérée pour diverses raisons, dont l'une des plus importantes était que de la sorte les dépenses seraient considérablement diminuées, en ce sens que les indiens se trouveraient placés, dès le début, sous la direction d'employés déjà au service du département. On a aussi pris en considération le fait qu'en s'asso-